



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 août 2025

Salle de rencontre 1202C

18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

Sont présents :

		Présent(e)	Absent(e)	
1-	Gaudreau, Roxanne	x		Enseignante
2-	Duciaume-Bertrand, Olivier	x		Enseignant
3-	Paquette, Fanny	x		Enseignante
4-				
5 —	Alciné, Jems		x	Employé de soutien
6 —	Gauthier, Alain	x		Parent
8 —	Ahmed, Djama	x		Parent
10 —	Fortin, Karine	x		Parent
11-	Langlois, Nancy	x		Parent
12 —	Karcza, Kristof		x	Parent, substitut
13 —	Lacroix, Sylvain	x		Parent, substitut
14 —	Gauthier, Jacinthe	x		Parent, EHDAA
15 —	Brière, Benoit	x		Parent

16-	Rouleau, Marc-André	x	
17 –	Aubé, Anne Stéphanie	x	Personnel professionnel
18 –	Lafortune, Serge	x	Membre de la communauté
19-			Membre de la communauté
20 –			Élève, secondaire 4
21-			Élève, secondaire 5

Sont également présents à la table du conseil :

François Bélanger	Directeur
Jean-Daniel Rochon	Gestionnaire administratif
Pytura, Isabelle	

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À :

1 a)	MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES ET QUORUM
	LE PRÉSIDENT SOUHAITE LA BIENVENUE AU CONSEIL. IL Y A QUORUM.

2 —	QUESTIONS DU PUBLIC
	PAS DE PUBLIC PRÉSENT

3 —	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
046 — CÉ20250826- 01	CONSIDÉRANT que monsieur François Bélanger, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26 août 2025 ; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu ; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Gauthier et appuyé par M. Gauthier, il est résolu : D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 août 2025 ;

4 —	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2025
046 — CÉ20250826- 02	PRÉAMBULE CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance ;

	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Langlois et appuyé par Mme Gauthier. Il est résolu : DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025; D'ADOPTER, avec modifications le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu ; La modification concerne M. Brière qui était présent, pas absent.
--	--

5 —	SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL
	PAS DE SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

6 —	TRAVAUX DU CONSEIL
6 a)	BUDGET ÉCOLE 2025-2026
046-20250826-03	LA DIRECTION EXPLIQUE QUE L'ARGENT EST DE RETOUR, MAIS AVEC DES CONTRAINTES QUANT À LA MANIÈRE DONT IL PEUT ÊTRE DÉPENSÉ. L'ÉCOLE DIT AVOIR RÉEMBAUCHÉ TOUS LES ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC) DE L'ANNÉE DERNIÈRE, MAIS IL FAUT QUAND MÊME ÊTRE PRUDENTS PARCE QU'IL Y A UNE LIMITE AU NOMBRE D'ETC PERMIS DANS LE CADRE BUDGÉTAIRE DES ÉCOLES. LE CONCEPT DES ETC EST NOUVEAU EN ÉDUCATION DONC IL Y AURA UN APPRENTISSAGE. L'ÉCOLE A MALHEUREUSEMENT PERDU DES EMPLOYÉS QUI AVAIENT ÉTÉ MIS À PIED AVANT QUE LE MINISTRE REVienne SUR SA DÉCISION DE COUPER DANS LE BUDGET. M. ROCHON PRÉSENTE LE BUDGET. IL PRÉCISE QUE LES MESURES DE SOUTIEN DEMEURENT, MAIS QUE CERTAINS POSTES BUDGÉTAIRES SONT GELÉS, COMME LES INVESTISSEMENTS DANS LE MAINTIEN ET L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT. LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE VA AUGMENTER À PLUS DE 1600. LES AJUSTEMENTS SERONT FAITS APRÈS LE 30 SEPTEMBRE. LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DEMEURERONT GRATUITES À MONT-BLEU. MME GAUDREAU EXPRIME DES PRÉOCCUPATIONS QUANT AUX IMPACTS DU BUDGET SUR CERTAINES MESURES, EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS (ORDIS, IPADS, INTERVENTIONS UN-UN). LE DIRECTEUR EXPLIQUE QUE LES ORDIS ET IPADS SERONT DE RETOUR, ET IL Y AURA DES POSSIBILITÉS POUR LES RENCONTRES PÉDAGOGIQUES EN PRIORITÉ.

	RÉSOLUTION : Considérant que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (article 95) Considérant que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (article 96.24) Considérant les ressources allouées à l'établissement par le centre de services scolaire en vertu du cadre budgétaire; Considérant les autres sources de revenus; Considérant que ce budget est équilibré; Considérant la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement; Considérant qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures du centre de services scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année; Considérant que, s'il y a lieu, le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les allocations et les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire; Il est proposé par M. Gauthier Et appuyé par par Mme Langlois que le budget équilibré de l'établissement, comprenant les montants suivants : <table> <tr> <td>Allocations</td><td>1 909 924 \$</td></tr> <tr> <td>Revenus</td><td>353 409 \$</td></tr> <tr> <td>Total</td><td><u><u>2 263 333 \$</u></u></td></tr> <tr> <td> Dépenses totales</td><td> <u><u>2 263 333 \$</u></u></td></tr> </table> soit adopté et soumis au centre des services scolaire pour son approbation.	Allocations	1 909 924 \$	Revenus	353 409 \$	Total	<u><u>2 263 333 \$</u></u>	 Dépenses totales	 <u><u>2 263 333 \$</u></u>
Allocations	1 909 924 \$								
Revenus	353 409 \$								
Total	<u><u>2 263 333 \$</u></u>								
 Dépenses totales	 <u><u>2 263 333 \$</u></u>								
6 B)	RAPPORT ANNUEL 2024-2025								
	LE RAPPORT CONTENAIT DES ERREURS ET SERA CORRIGÉ À TEMPS POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 3 SEPTEMBRE.								

6 c)	ORGANISATION SCOLAIRE-RENTRÉE 2025-2026
	L'ÉCOLE COMPTERA ENVIRON 1600 ÉLÈVES À LA RENTRÉE. L'ÉCOLE SOUHAITAIT METTRE SUR PIED EN GROUPE DE PRÉ-DEP 4 MAIS CE PROJET A ÉTÉ ANNULÉ PARCE QU'IL N'Y A PAS EU ASSEZ D'INSCRIPTIONS. L'ÉCOLE A TOUS SES ENSEIGNANTS ET IL MANQUE DEUX EMPLOYÉS DE SOUTIEN DONT UNE PERSONNE POUR LA PISCINE. LE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT PARTAGÉ AVEC DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE A ÉTÉ RECONDUIT. C'EST ROMAIN VANHOOREN QUI OCCUPE CE POSTE. IL Y A DU RETARD DANS L'ÉLABORATION DES HORAIRES EN RAISON D'UN IMPRÉVU. L'ÉQUIPE ÉCOLE TRAVAILLE LÀ-DESSUS ET CE SERA FAIT À TEMPS POUR LA RENTRÉE. PLUSIEURS CHOSES EN DÉCOULENT, DONT L'AFFECTATION DES CASIERS EN DÉCOULENT. L'UTILISATION DU CELLULAIRE ET D'AUTRES OBJETS ÉLECTRONIQUES EST INTERDITE DÈS LA RENTRÉE. DES INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ONT ÉTÉ ENVOYÉES AUX PARENTS.
6 d)	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS – 3 SEPTEMBRE 18H30
	L'INVITATION À L'ASSEMBLÉE SERA ENVOYÉE LE 27 AOÛT. POUR L'ÉLECTION, JACINTHE GAUTHIER, NANCY LANGLOIS ET MARC-ANDRÉ ROULEAU SONT EN ÉLECTION. M. GAUTHIER MET FIN À SON MANDAT PUISQUE SON ENFANT A GRADUÉ.

7 —	LES RAPPORTS ET MOTS DES REPRÉSENTANTS
	MOT DU PRÉSIDENT
	LE PRÉSIDENT REMERCIE LE C.E. ET LES C.E PRÉCÉDENTS. IL QUITTE SES FONCTIONS PUISQUE SON ENFANT A GRADUÉ, APRÈS 23 ANS D'IMPLICATION COMME COMMISSAIRE ET AU C.E. LES DERNIÈRES ANNÉES ONT ÉTÉ MOUVEMENTÉES À CAUSE DES TRAVAUX DE MONT-BLEU MAIS IL DIT QU'IL N'AURAIT PAS PU AVOIR UNE MEILLEURE ÉQUIPE DANS CE CONTEXTE.
	MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES
	ABSENTS

	MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA
	LE COMITÉ VIT DES BOULEVERSEMENTS QUI COMPLIQUENT SON TRAVAIL. MME. GAUTHIER A DÉMISSIONNÉ DE LA PRÉSIDENTE, MAIS SOUHAITE RESTER AU COMITÉ POUR ASSURER UNE TRANSITION ET POUR QUE MONT-BLEU AIT UNE VOIX À LA TABLE.
	MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
	IL N'Y A PAS EU DE RENCONTRE CET ÉTÉ. M. AHMED A ÉTÉ ÉLU AU C.A. DU CSSPO.
	MOT DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ
	M. LAFORTUNE ESPÈRE RESTER AU C.E. POUR 2025-2026
	RAPPORT DU PERSONNEL — DIRECTEUR
	LE DIRECTEUR SOULIGNE QUE L'ÉQUIPE-ÉCOLE EST PRÊTE À ACCUEILLIR LES ÉLÈVES ET À VIVRE UNE BELLE ANNÉE.

8 -	AFFAIRES NOUVELLES
	LA JOURNÉE DE PRÉ-RENTÉE A ÉTÉ DIFFICILE. IL Y A EU BEAUCOUP D'ATTENTE ET DES PROBLÈMES AVEC L'IMPRESSION DES CARTES. LA DIRECTION RÉFLÉCHIT À LA POSSIBILITÉ DE FAIRE LES CHOSES AUTREMENT À PARTIR DE L'AN PROCHAIN. LES SECONDAIRES 1 SERAIENT PEUT-ÊTRE LES SEULS À AVOIR UNE JOURNÉE DE LA RENTÉE..

9 -	LEVÉE DE LA SÉANCE
046 – CÉ20250826- 04	L'ordre du jour étant épuisé EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Paquette appuyé par M. Ahmed il est résolu DE LEVER la séance ordinaire à 19 :52

Monsieur Alain Gauthier, président

Monsieur François Bélanger, directeur

Date